

AIDES FINANCIÈRES

Pour mieux vivre avec le cancer dans les Yvelines

En cas de baisse importante de revenus et/ou des dépenses importantes suite à la maladie cancéreuse



Quelles sont les aides accordées ?

- Aide humaine (ex: aide ménagère)
- Aide à la vie quotidienne (ex: loyer, facture)
- Aide alimentaire
- Aide liée à la maladie (ex: frais dentaires)
- Aide à la construction d'un projet de vie
- Aide à la famille pour les frais d'obsèques



Comment en bénéficier ?

- Prendre RDV avec une assistante sociale de l'hôpital, de la mairie, de l'assurance maladie, ...
- L'assistante sociale rédige le rapport social expliquant le motif de la demande, ainsi que le montant demandé; et envoie le dossier complété au Comité

Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer

80 bis avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay

01 39 50 24 51 / ely@ligue-cancer.net

Plus d'informations sur www.ligue-cancer.net/cd78